



Date de convocation

Le 24 Mars 2023

Date de publication

Le 24 Mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11
Votants : 12

DELIBERATION N° 2023 – 7.1 - 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie et TREHET Laurent

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 -7.1 - 17 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 2) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE -BESOIN DE FINANCEMENT 2023		
RESULTAT CNE 2022		
Réalisé	662494.46	710419.64
RESULTAT REEL		47925.18
REPORT N-1 R001 2021		308969.44
RESULTAT CUMULE R002 2023		356894.62

INVESTISSEMENT		
Réalisé	120823.53	131476.17
RESULTAT REEL		10652.64
REPORT N-1 D001 2021		70001.63
RESULTAT CUMULE R001 2022		80654.27
Restes à réaliser	364872.26	92767
Besoin de financement = affectation 1068		-191450.99
	reste au R002	165443.63

2)-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3)- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4)- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté 11 voix Pour Monsieur le Maire s'abstient

En Mairie, le 12 Avril 2023

Le Maire

Hubert LECARPENTIER

